



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



UN LIBRARY

Distr.
LIMITEE
A/C.4/36/L.21
9 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 19 de l'ordre du jour

NOV 10 1981

UN/SA COLLECTION
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DES BERMUDES, DES ILES VIERGES BRITANNIQUES, DES ILES CAIMANES,
ET DES ILES TURQUES ET CAIQUES

Danemark, Fidji, îles Salomon, Jamaïque, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande,
Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa et Sénégal : amendement au projet de
résolution publié sous la cote A/C.4/36/L.14

Paragraphe 5 du dispositif

Remplacer le paragraphe 5 par le texte suivant :

5. Reconnaît que la présence de bases et autres installations militaires pourrait faire obstacle à l'application de la Déclaration et réaffirme sa conviction qu'il ne faut pas que la présence de bases et installations militaires étrangères aux Bermudes et aux îles Turques et Caïques empêche les peuples de ces territoires d'exercer leur droit à l'auto-détermination et à l'indépendance conformément à la Déclaration et aux buts et principes de la Charte;
